

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2014 COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le seize janvier à 20H30, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 janvier 2014.

<u>Présents</u> : Mmes F. UJHAZI	D. BONNEFOY	B. GEORGE	J. RIVIERE
Mrs Y. PERU	P.-H. THEVENOZ G. REIX	C. BEROUJON G. SOCQUET	H. DE MONCEAU R. VICAT

Absent(s) : R. BARON - F. MEGEVAND

Absent(s) excusé(s) :

N. BOUSSION qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ

G. JAMMERS qui a donné pouvoir à F. UJHAZI

S. MASSON qui a donné pouvoir à C. BEROUJON

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (12.12.2013) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

D_2014_01

Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Genevois, créée par arrêté préfectoral n° 144/95 du 26 décembre 1995, a été conduite depuis cette date à modifier ses statuts.

Considérant les différentes études menées depuis 2004 concernant l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la communauté de communes, les inégalités de l'offre d'accueil et un nombre important de demandes non satisfaites,

Considérant que le transfert de la compétence « accueil de la petite enfance » permettrait de maintenir une gestion de proximité et de développer un service rendu :

.../...

- plus qualitatif avec une centralisation et professionnalisation des compétences « support » (meilleure rentabilité, vision globale, taux de remplissage, etc.) et des équipes en crèche centrées sur l'accueil de l'enfant ;
- plus équitable en appliquant les mêmes conditions d'admission, les mêmes coûts, les mêmes offres de places sur l'ensemble du territoire ;
- plus souple avec moins de restrictions géographiques,

Il est proposé au Conseil Municipal le nouveau texte suivant de l'article 11 du titre III / compétences optionnelles / politique sociale :

Ancienne formulation

Politique sociale

- Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles.
- Appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi, l'association chargée de la prévention spécialisée.
- Coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental.

Nouvelle formulation

Politique sociale

- **Elaboration d'un schéma d'organisation des structures d'accueil de la petite enfance,**
- **Création, aménagement et gestion d'un relais assistantes maternelles et de tout autre service d'accueil de la petite enfance (multi-accueil, micro-crèches, crèche familiale, jardins d'enfants),**
- **Appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi, l'association chargée de la prévention spécialisée,**
- **Coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental.**

Monsieur le Maire précise que ces modifications ont été présentées et approuvées par 44 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention lors de la réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013 et qu'il est proposé aux communes membres, conformément aux dispositions énoncées à l'article L 5211-17 du C.G.C.T, de se prononcer sur cette modification.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le nouveau texte des statuts.

.../...

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- REJETTE à l'unanimité la modification des statuts présentée (14 voix contre).

FINANCES

D_2014_02

Ouvertures de crédits exercice 2013 – D.M. n° 5

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée les dernières ouvertures de crédits à effectuer sur l'exercice 2013 afin de prendre en compte le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) et le montant du diagnostic éclairage public réalisé par le SYANE.

Les écritures suivantes sont proposées :

Fonctionnement			
Recettes			
7478	Dotations autres organismes – Fonds genevois	0	41.137 €
Dépenses			
73925	F.P.I.C.	0	20.635 €
023	Virement à la section d'investissement	0	20.502 €
Investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	0	20.502 €
2041582	Subvention équipement SYANE	8	20.502 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE les ouvertures de crédits de la D.M. n° 5 ci-dessus.

D_2014_03

Etat des restes à réaliser de l'exercice 2013

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser de l'exercice 2013 qui apparaîtront en report dans la section d'investissement du budget général de l'exercice 2014.

Ces reports correspondent à des dépenses engagées en 2013 mais non réglées ou partiellement réglées sur l'exercice 2013 et qui doivent, du fait de l'engagement, être obligatoirement inscrites au budget 2014.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE l'état des restes à réaliser ci-après.

BUDGET GENERAL

N° de compte	Intitulé	Montant	Commande – sans marché
Dépenses		386.792 €	
<u>CHAPITRE 20</u>		60.237 €	
202	Frais réalisation documents urbanisme	50.610 €	Révision du P.L.U. : contrats EPODE et EFU
2031	Frais études	9.627 €	Plan de sauvegarde : contrat Sté MB Management
<u>CHAPITRE 204</u>		20.502 €	
2041582	Subvention équipement groupement collectivités	20.502 €	Diagnostic EP SYANE
<u>CHAPITRE 21</u>		80.878 €	
2111	Terrains nus	6.000 €	Frais de notaire acquisitions terrains Durafour et autres
2112	Terrain de voirie	5.000 €	Régularisations foncières diverses et frais notaires
2135	Installations générales agencements	41.355 €	Rideaux théâtre, clôture P.A.E. Drize, tribune église, chaudière poste, éclairage Petit Théâtre, fenêtres La Ruche et toiture maison Cirta
2151	Réseaux de voirie	25.190 €	Réseau eaux pluviales + enrobé place de Savoie et route des Manessières
2183	Matériel informatique	3.333 €	PC mairie et EOS
<u>CHAPITRE 23</u>		225.175 €	
2313	Constructions	219.605 €	Solde marchés EOS et église - vestiaires stade et étude amiante sur bâtiments
2315	Travaux voirie	5.570 €	Etude EP rue Verdi et annonces légales
Recettes		30.210 €	
<u>CHAPITRE 13</u>		30.210 €	
1328	Autres subventions	30.210 €	Contrats Natura 2000

.../...

URBANISME

D.04.2014

Contrat d'assistance avec la Sarl EFU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour l'instruction ou la pré-instruction des autorisations du droit des sols, le service urbanisme est de plus en plus souvent amené à solliciter des avis ponctuels de droit ou d'interprétation des règlements.

Aussi, il est proposé la signature d'un contrat entre la commune et la Sarl EFU pour des prestations de conseils et d'assistance dans tous les domaines du droit de l'urbanisme tels que le P.L.U., les permis de construire, les déclarations préalables, les lotissements, les contributions financières à charge des constructeurs, ...

Ces prestations consistent notamment à apporter des réponses aux questions juridiques dans les domaines précités et en particulier :

- pour aide à l'instruction des demandes d'autorisations individuelles ;
- pour aide à la rédaction d'une modification de P.L.U. ;
- pour assistance en cas de recours gracieux ou contentieux à l'encontre d'une autorisation individuelle ;
- pour rédaction de projets de courrier ou d'acte.

Le montant du contrat est de 2.600 € H.T. ouvrant droit à 20 heures de conseil et d'assistance par an et à 3 déplacements en mairie d'une demi-journée.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- REFUSE la passation d'un contrat d'assistance entre la Sarl EFU et la commune pour les prestations énoncées ci-avant par 7 voix contre (C. BEROUJON x 2 (S. MASSON), G. SOCQUET, R. VICAT, J. RIVIERE, F. UJHAZI x2 (G. JAMMERS)), 6 voix pour (D. BONNEFOY, H. DE MONCEAU, G. REIX, B. GEORGE, P.-H. THEVENOZ x 2 (N. BOUSSION)) et 1 abstention (Y. PERU).

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe l'assemblée des décisions ci-après qu'il a prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités locales en matière de marchés publics.

.../...

N° de l'arrêté	Date		Désignation MAPA	Ent. consultées	offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.15.2013	23.12.2013	T	Diagnostic amiante avant démolition de la salle sportive communale rue du Fer à Cheval	5	5	QUALICONSULT	Visite et rapport : 418,60 € TTC Analyse échantillon: MOLP 44,25 € PU TTC MET 59,80 € PU TTC
M.16.2013	23.12.2013	T	Mise en conformité de la structure de la tribune de l'Eglise de Collonges-sous-Salève	3	3	VERSANT BOIS	13 383,24 € TTC
M.17.2013	30.12.2013	F	Dématérialisation des actes d'état civil	3	2	BANQUES D'ARCHIVES	3 080,40 € TTC
M.01.2014	07.01.2014	F	Fourniture annuelle de papier	10	9	FIDUCIAL	1 798,64 € HT